

Conseillers en exercice : 61

Date de la convocation : 10 décembre 2025

DELIBERATION : 2025-05-25

OBJET : Demande de subventions relatives à la construction du nouveau quai de transfert d'Allos pour les ordures ménagères et de biflux

L'an deux mil vingt-cinq et le seize décembre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel
BIANCO Philippe

Angles :

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

TILLEMANN Line
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

Colmars les Alpes :

SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :

GAGLIO Baptiste

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
BONIFASSI Eric

La Garde :

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

LAUTARD Yvan

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

PATRICOLA Sauveur

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

DURAND Gilles

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

Ubraye :

Val de Chavagne :

ONCINA Annabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. PELISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. BIANCO Philippe ; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. JOUBERT Martial ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; Mme BOYRON Paola ayant donné pouvoir à M. BONIFASSI Eric ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. OTTO-BRUC Thierry ayant donné pouvoir à Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; Mme PONS-BERTAINA Viviane suppléée par M. LAUTARD Yvan

Absents excusés : M. BAC Aimé ; Mme FALASCHI Sandra ; M. LIPERINI Bernard ; Mme CHEVALLEY Emilie ; M. VICENT Jean-Marc ; M. MARRANGES Philippe ; M. VIALE Thierry ; M. MERMET Alexandre ; M. LAUGIER Joël ; Mme BIZOT-GASTALDI Michèle ; M. AUDIBERT Jacques ; Mme CHAILLAN Alix ; Mme ISNARD Madeleine ; M. SILVY Jean-Louis ; M. BICHON Bruno ; M. ROUSTAN Claude ; M. ROUX Laurent

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Demande de subventions relatives à la construction du nouveau quai de transfert d'Allos pour les ordures ménagères et de biflux

Exposé

Au titre de sa compétence « gestion des déchets », la CCAPV exploite actuellement en régie directe sur Allos une déchetterie intercommunale et a confié au Sydevom de Haute Provence l'exploitation d'un quai de transfert des ordures ménagères.

En ce qui concerne le quai de transfert, il s'agit en réalité d'un ancien incinérateur faisant office de quai de transfert. Pour des questions techniques et réglementaires cet équipement inadapté et vieillissant, devient inexploitable. Au-delà du fait qu'il convient de programmer la dépollution et le démantèlement complet de cet équipement placé sous la responsabilité et l'exploitation du Sydevom, il s'avère nécessaire de construire un nouveau quai de transfert répondant aux normes actuelles et permettant une exploitation optimisée.

La Commune d'Allos a délibéré favorablement en date du 08 septembre 2025 pour céder à l'euro symbolique à la CCAPV une partie de la parcelle D 1229, afin de permettre la réalisation du nouveau quai de transfert de déchets.

Ce nouveau quai de transfert sera composé d'une rampe d'accès à un quai de déchargement surélevé, constitué de deux trémies protégées des intempéries par une toiture et équipé d'une base de vie pour les salariés. Le coût estimatif de cette opération s'élève à 879 606,00 € HT.

La construction de ce nouveau quai de transfert constitue la 1^{ère} tranche d'une opération plus globale qui consistera dans ses tranches 2 et 3 à dépolluer et démanteler l'ancien incinérateur.

Au regard du coût prévisionnel de la tranche 1 de cette opération, il est proposé au conseil communautaire de solliciter les aides de l'Etat sur cette opération au titre de la DETR/DSIL/FONDS VERTS 2026 à hauteur de 300 000 €, et de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur à hauteur de 200 000 €.

Le plan de financement de cette première tranche de l'opération consistant en la création d'un nouveau quai de transfert, s'établit comme suit :

<u>Dépenses prévisionnelles HT :</u>	879 606,00 €
Travaux : construction d'un nouveau quai couvert avec local agents	751 800,00 €
Maîtrise d'œuvre, honoraires divers (12%)	90 216,00 €
Divers et imprévus (5%)	37 590,00 €

Recettes prévisionnelles :

	879 606.00 €
Financement de l'Etat DETR/DSIL/FONDS VERT 2026 (34.11 %)	300 000.00 €
Financement de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur (22.74%)	200 000.00 €
Autofinancement CCAPV (43.16 %)	379 606,00 €

Le lancement de cette opération et son plan de financement ont été validés par la commission Gestion et Réduction des Déchets le 27 novembre dernier.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE SOLLICITER**, pour le financement de cette opération, les aides de l'Etat au titre de la DETR/DSIL/FONDS VERTS 2026 à hauteur de 300 000 € ;
- **DE SOLLICITER**, pour le financement de cette opération, les aides de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur à hauteur de 200 000 € ;
- **D'INSCRIRE** cette opération et les crédits afférents au BP 2026 du budget annexe Ordures Ménagères
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 16 décembre 2025
Le Président,


Le secrétaire de séance,
Martial JOUBERT




Maurice LAUGIER